

## Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig

### Compte administratif 2021

#### Note de présentation

##### 1. Éléments de contexte

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019, suite à la délibération favorable des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

##### 2. Priorités du budget 2021

**Pour rappel, le budget primitif 2022 s'élevait à 354 816 € pour la section de fonctionnement et 211 878 € pour la section d'investissement.**

L'année 2021 a été consacrée à l'élaboration et la planification des programmes d'actions pluriannuels du Syndicat pour la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques :

- Prévention des inondations : programme d'études préalable

En 2020, le syndicat s'est engagé dans une démarche de programme d'actions prévention des inondations permettant une contractualisation avec l'État. La première étape est un programme d'études préalable (PEP) pour une durée de 2 à 3 ans. Le contenu du PEP a été approuvé par le Comité Syndical en juillet 2021 et transmis à la Préfecture pour validation. Cette validation est attendue en fin d'année 2021 et constituera le démarrage officiel du programme d'actions.

- Milieux aquatiques

Afin de répondre à la compétence de restauration des milieux aquatiques, un programme d'études et de travaux a été élaboré à partir des données existantes. Le programme est

articulé en 4 axes qui comprennent une vingtaine d'actions. Le montant total des actions est estimé à 2,3 millions d'euros.

Ces deux programmes font l'objet d'autorisations de programme pluriannuelles votées en décembre 2021. Les investissements seront intégrés au budget primitif 2022.

En 2021, les dépenses ont donc été limitées au fonctionnement de la structure et à l'entretien des passes à poissons.

### 3. Ressources et charges de fonctionnement, dont charges de personnel

#### Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. La contribution 2021 est de 180 000 €, soit 60 000 € par membre.

En 2021, le Syndicat a bénéficié de subventions pour les missions d'animation pilotées par l'équipe. En complément des subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse depuis 2020, une subvention de l'Etat pour l'animation du programme d'études préalable a été accordée en 2021 pour une durée de 4 ans.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, reporté en 2021 est de 37 921,53 €.

#### Recettes de fonctionnement en 2021

	BP 2021	BP + DM*	Réalisé	
Dotations, subventions et participations	228 000 €	228 000 €	258 222 €	113 %
Autres produits de gestion courante	- €	- €	3 €	
Résultat de fonctionnement reporté	126 816 €	126 816 €	126 816 €	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>354 815 €</b>	<b>354 816 €</b>	<b>385 051 €</b>	<b>109 %</b>

\*DM : décision modificative approuvée par le comité syndical

#### Charges réelles de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement étaient estimées à 180 860 € pour 3 postes de dépenses principaux :

- Les charges de personnel ;
- Les charges liées aux locaux, fournitures et transports ;
- L'entretien des passes à poissons.

Les charges de personnel ont évolué en 2021 avec le recrutement d'une chargée de mission prévention des inondations le 8 mars 2021. La procédure de recrutement a eu lieu après l'approbation du budget, qui intégrait une estimation de ces nouvelles charges. Des

ajustements ont été nécessaires en fin d'année avec une décision modificative de + 3 000 € afin de couvrir les charges de personnel qui se sont élevées à 123 560 €.

Au 31 décembre 2021, l'effectif du Syndicat compte 3 agents :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur	Temps complet
Chargée de mission prévention des inondations	Contractuel : contrat de projet	Ingénieur	Temps complet
Secrétariat	Mise à disposition par la CC de la Région de Molsheim Mutzig	Adjoint administratif	Temps partiel – 40%

Les charges liées aux locaux, fournitures et transports ont également évolué avec la croissance de l'équipe et la mise à disposition d'un bureau complémentaire dans les locaux de la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig. Les frais de fonctionnement de la structure se sont élevés à 10 900 € en 2021.

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig gère la surveillance et l'entretien des ouvrages de franchissement piscicoles pour le compte de ces membres. Depuis juin 2021, ces missions sont confiées à un prestataire qui réalise une visite mensuelle des 4 ouvrages et des travaux d'entretien au besoin. En 2021, ces missions ont coûté 9 840 €.

Le budget prévu pour les charges général a été consommé à moins de 40 % en raison des conditions sanitaires qui ont empêché la tenue des actions des communication et de sensibilisation et du démarrage tardif de la mission d'entretien des passes à poissons.

Des dépenses sont affectées pour l'amortissement des biens matériels (véhicule, matériel informatique, etc.) et immatériels (site Internet) du Syndicat. Ces sommes sont également répercutées dans les recettes d'investissement (opérations d'ordre).

### Dépenses de fonctionnement en 2021

	BP 2021	BP + DM*	Réalisé	
Charges à caractère général	56 610 €	53 110 €	20 741 €	39 %
Charges de personnel	121 240 €	124 740 €	123 560 €	99 %
Atténuation de produit	10 €	10 €	1 €	8 %
Dépenses imprévues	3 000 €	3 000 €	- €	0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	5 923 €	12 313 €	12 313 €	100 %
Virement à la section d'investissement (Autofinancement)	168 032 €	161 643 €	161 643 €	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>354 815 €</b>	<b>354 816 €</b>	<b>318 257 €</b>	<b>90 %</b>

\*DM : décision modificative approuvée par le comité syndical

#### 4. Ressources et charges d'investissement

Les ressources d'investissement reposent exclusivement sur l'auto-financement par la section de fonctionnement : le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 et un virement de la section de fonctionnement.

##### Recettes d'investissement en 2021

	BP 2021	BP + DM*	Réalisé	
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	168 032 €	161 643 €	161 643 €	100 %
<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	37 922 €	37 922 €	37 922 €	100 %
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)</i>	5 923 €	12 313 €	12 313 €	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>211 878 €</b>	<b>211 878 €</b>	<b>211 878 €</b>	<b>100 %</b>

\*DM : décision modificative approuvée par le comité syndical

Les dépenses de fonctionnement ont essentiellement permis l'équipement du Syndicat : solde de la prestation de création du site Internet, achat de matériel informatique et de mobilier de bureau. Les crédits prévus pour le démarrage des études du programme d'études préalable (prévention des inondations) n'ont pas été dépensés et seront reportés en 2022.

Le solde négatif de la section d'investissement en 2020 a été reporté dans les dépenses d'investissement en 2021.

##### Dépenses d'investissement en 2021

	BP 2021	BP + DM*	Réalisé	
Immobilisations incorporelles (prestations et études)	167 000 €	167 000 €	6 300 €	4 %
Immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier)	4 000 €	4 000 €	3 488 €	87 %
Dépenses imprévues	2 956 €	2 956 €	- €	0 %
Solde de la section d'investissement reporté	37 922 €	37 922 €	37 922 €	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>211 878 €</b>	<b>211 878 €</b>	<b>211 878 €</b>	<b>23 %</b>

\*DM : décision modificative approuvée par le comité syndical

## **5. Niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette**

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas d'épargne.

## **6. Niveau d'endettement de la collectivité**

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas contracté de dette et aucun emprunt n'est envisagé en 2022.

## **7. Niveau des taux d'imposition**

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'est pas un établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre, il ne fixe pas de taux d'imposition.

Les contributions financières des membres (CC de la Région de Molsheim Mutzig, Eurométropole de Strasbourg et SDEA) sont en issues de la taxe GEMAPI pour les territoires l'ayant instaurée.